

Rynard	Smith (Lincoln)	Thompson
Small	Smith (Simcoe-Nord)	Tucker
Smallwood	Stewart	Valade
Smith (Calgary-Sud)	Tassé	Wratten.—60

Quorum: 20

M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

GEORGES-P. VANIER

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des nouvelles sommes supplémentaires (1) requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1960 et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

Hôtel du Gouvernement,  
Ottawa, le 3 février 1960

Sur motion de M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Churchill, lesdits message et nouveau budget supplémentaire (1) sont déferés au comité des subsides.

M. Rouleau, appuyé par M. Meunier, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-42, Loi réglementant la circulation des véhicules sur les terrains du Parlement, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, suivant les dispositions de l'article 39(5) du Règlement:

\*Question n° 12 par M. Rouleau—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. A-t-on demandé des soumissions pour l'enlèvement de la neige à l'Office national du film, à Saint-Laurent (P.Q.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand les soumissions ont-elles été ouvertes, quels étaient les noms des soumissionnaires, quel était le montant des soumissions, à quelle firme a-t-on octroyé le contrat et quel en était le montant?

3. Si le contrat n'a pas été adjugé, pour quelle raison ne l'a-t-il pas été?

4. Quelle firme exécute les travaux actuellement, suivant quelle forme de rémunération le fait-elle et demandera-t-on de nouvelles soumissions? Dans le cas de l'affirmative, quand?

M. Walker, membre du conseil privé de la reine, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Question n° 8 par M. Martin (Essex-Est)—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Le gouvernement fédéral, la Commission du service civil, quelque société de la Couronne ou organisme de l'État fixent-ils une limite d'âge lors de l'emploi de fonctionnaires dans quelque catégorie ou classe que ce soit?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la limite d'âge dans chaque classe ou catégorie?

3. Quelles sont les raisons motivant une limite d'âge, si celle-ci est fixée?